

DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE DE FONTANES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence d'Alain THEROND, Maire.

**Présents** : N. PERGET, M. SCRINZI, J. WINTERSTAN, Y. ALBARET, G. ROUMAJON, C. RICHIER, L. WINTERSTAN, B. CROUX.

**Absente excusée** : S. POLIAKOFF.

**Absents** : C. VALAT, M. GREGOIRE dit GOEMON, P. CHAMBON, C. CURTO, M-J. RODRIGUEZ.

**Date de la convocation** : le 4 mars 2020

Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

-----

### **2020.008 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian RICHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Alain THEROND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire) ;

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 330 774.92 €

Recettes : 804 612.71 €

Section d'investissement :

Dépenses : 340 301.57 €

Recettes : 300 715.17 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

Adopté à l'unanimité.

**ADP le 17/03/2020**

### **2020.009 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le BP de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame FABRE GEOFFROY, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats et paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les actes ont été effectués et sont reportés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **ADP le 17/03/2020**

#### **2020.010 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018, approuvé précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de : 473 837.79 €
- un déficit d'investissement de : 39 586.40 €
- un déficit des restes à réaliser en investissement de : 237 108.77 €

Décide d'affecter :

Les résultats d'exploitation comme suit :

- compte 1068

Affectation obligatoire à l'épurement du déficit de clôture d'investissement :

$39\,586.40 + 237\,108.77 = 276\,695.17$  €

- compte 002 :

Résultat reporté d'exploitation  $473\,837.79$  € –  $276\,695.17$  € =  $197\,142.62$  €

Adopté à l'unanimité.

### **ADP le 17/03/2020**

#### **2020.011– COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian RICHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Alain THEROND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire) ;

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 109 953.98 €

Recettes : 208 092.08 €

Section d'investissement :

Dépenses : 76 355.88 €

Recettes : 280 707.91 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

Adopté à l'unanimité.

### **ADP le 17/03/2020**

#### **2020.012 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le BP de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame FABRE GEOFFROY, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats et paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les actes ont été effectués et sont reportés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **ADP le 17/03/2020**

#### **2020.013 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018, approuvé précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de : 98 138.10 €
- un excédent d'investissement de : 204 352.03 €
- un déficit des restes à réaliser en investissement de : 56 000.00 €

Décide d'affecter :

Les résultats d'exploitation comme suit :

- compte 002 :  
Résultat reporté d'exploitation : 98 138.10 €

et pour mémoire :

- compte 001 :  
Excédent d'investissement reporté : 204 352.03 €

Adopté à l'unanimité.

**ADP le 17/03/2020**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits